

Notification 2023/024

30 août 2023

NOTIFICATION AUX PARTIES

MANIFESTATION D'INTERET POUR ACCUEILLIR LA CMS COP15

Le Secrétariat de la CMS encourage les Parties à la CMS de manifester leur intérêt d'accueillir la quinzième session de la Conférence des Parties (COP15).

Les réunions de la COP de la CMS ont lieu une fois tous les trois ans, examinent les progrès et conviennent d'autres actions pour faire avancer la mise en œuvre de la Convention. Elles réunissent les Parties à la CMS, les observateurs non-Parties, les partenaires et parties prenantes.

L'accueil de cette importante réunion est l'occasion d'élever le profil du gouvernement hôte et de ses efforts de conservation ainsi que de susciter un intérêt et un engagement supplémentaires.

Les précédentes COP de la CMS et leurs lieux sont indiqués ci-dessous :

COP13 Inde (2020)	COP6 Afrique du Sud (1999)
COP12 Philippines (2017)	COP5 Suisse (1997)
COP11 Équateur (2014)	COP4 Kenya (1994)
COP10 Norvège (2011)	COP3 Suisse (1991)
COP9 Italie (2008)	COP2 Suisse (1988)
COP8 Kenya (2005)	COP1 Allemagne (1985)
COP7 Allemagne (2002)	

La COP14 aura lieu du 12 au 17 février 2024 à Samarkand, en Ouzbékistan. La COP15 devrait avoir lieu au cours du troisième ou quatrième trimestre de 2026.

Le Secrétariat demande aux points focaux nationaux de la CMS de s'engager activement et d'explorer cette opportunité au sein de leurs gouvernements et rappelle aux Parties la possibilité de co-accueillir la réunion avec un financement conjoint de deux Parties ou plus.

Si vous souhaitez exprimer votre intérêt pour l'accueil de la COP15, recevoir plus d'informations sur les exigences techniques et logistiques ainsi que les coûts prévus, veuillez contacter Mme Maria Jose Ortiz, administratrice juridique de la CMS (maria-jose.ortiz@un.org) avant le 1er octobre 2023. Le Secrétariat espère faire avancer les discussions avec les Parties intéressées à temps pour annoncer l'hôte de la COP15 au cours de la COP14.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>